



Intéressement : nous le méritons !

La CFDT a signé l'accord d'intéressement qu'elle a contribué à négocier, parce que les salariés de France Télévisions, qui permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs financiers, méritent d'être associés aux résultats de FTV quand ceux-ci sont positifs.

Pour l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, une prime d'intéressement semble exclue. Et alors ? Pour autant, l'accord négocié **pour les trois prochaines années** permet d'espérer le versement d'une prime en cas de retour à une situation normale en 2021 et 2022.

Les organisations syndicales signataires de l'accord d'intéressement – CFDT, SNJ et FO – ont pesé pendant la négociation pour que les critères retenus pour le versement de la prime soient justes et positifs :

- **Maitrise de la masse salariale** : il s'agit de respecter le budget imparti, pas de le diminuer sur le dos des salariés permanents et non permanents de FTV
- **Audiences 4 écrans** : si notre travail est apprécié des téléspectateurs - internautes, nous sommes légitimes pour prétendre à une prime d'intéressement
- **Emissions de gaz à effet de serre (GES)**: chacun, à son niveau, peut contribuer à réduire l'empreinte écologique de FTV.

Des critères qui ne remettent pas en cause **la solidarité entre salariés** permanents et non permanents : maîtriser la masse salariale ne signifie pas réduire l'emploi ou l'activité ; des critères qui correspondent à notre **mission au service des publics sur tous les supports** : l'audience, ce n'est pas incompatible avec la qualité et l'exigence ; des critères qui s'inscrivent dans un **effort collectif de réduction de la consommation d'énergie** : baisser le chauffage, éteindre les lumières, renoncer à imprimer ou photocopier un document, éviter les mails inutiles, tout ceci peut contribuer à réduire nos émissions de GES .

Trois objectifs qui ne sont pas liés entre eux : ne pas en atteindre un, voire deux, ne signifie pas que rien ne sera versé ! Trois objectifs qui sont, pour la CFDT, aussi l'expression d'une action collective des salariés de France Télévisions, associés à la gestion de l'entreprise et des choix qui seront faits, dans une logique d'amélioration collective, qui profiterait à tous.

Une prime, la même pour tous puisqu'elle ne sera pas proportionnelle au salaire. Et qui pourra être déposée dans un plan d'épargne d'entreprise, celui-ci devant maintenant être négocié, ainsi que l'abondement que FTV versera.

La CFDT, signataire de l'accord d'intéressement, représentera les intérêts des salariés de FTV lors de cette seconde étape.

Comptez sur nous !

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

Paris, le 1^{er} septembre 2020

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21